

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 F.CFA

www.adiac-congo.com

N° 3888 - MERCREDI 9 DECEMBRE 2020

ASSEMBLÉE NATIONALE

Le secrétaire général Nguvulu Khonji suspendu



Plénière à l'Assemblée nationale.

La décision est venue de la ministre de la Fonction publique, Yolande Ebongo Bosongo, qui a dit agir conformément aux prescrits du décret du 3 octobre 2002 portant Code de bonne conduite de l'agent public de l'Etat et ceux

portant statuts des agents de carrière de services publics de l'Etat. Il est reproché à ce haut fonctionnaire de l'Etat de s'être donné la liberté de convoquer une plénière de la chambre basse, le 8 décembre, pour statuer sur les péti-

tions déposées contre tous les membres du bureau, faisant ainsi fi de la suspension des plénières et activités en commissions telle que décidée antérieurement.

Page 2

DISTINCTION

Cent professionnels de santé reçoivent des trophées



Les infirmiers et les sages-femmes sauvent des vies des milliers de personnes (Ph.net) Cinquante sages-femmes et cinquante infirmiers ont été honorés à l'occasion de la Journée internationale qui leur est dédiée. Ils ont reçu des trophées en guise de la reconnaissance de leur travail. Le ministre de la Santé, qui a procédé à la remise des trophées à ces hommes et femmes dé-

voués à sauver des vies, a déclaré que « le président de la République et le gouvernement sont convaincus que les sages-femmes et les infirmiers peuvent créer un système de santé qui tienne compte des déterminants sociaux, économiques, culturels et politiques ». Page 4

RIPOSTE À LA COVID-19

Bientôt la prise des mesures urgentes et complémentaires

Le Premier ministre Sylvestre Ilunga Ilunkamba a présidé, le 7 décembre, à Kinshasa la réunion du Comité multisectoriel de la riposte à la covid-19 afin d'évaluer l'évolution de la deuxième vague de cette pandémie.

Au cours de cette réunion, il a été proposé, après les explications notamment du Pr Muyembe et du ministre de la Santé sur l'évolution de la pandémie dans sa deuxième vague, que des mesures urgentes et complémentaires devraient être incessamment prises pour accompagner celles prises précédemment.

Page 4



Le port du masque désormais obligatoire à Kinshasa.

PUBLICATION

Le pape préface un ouvrage consacré au « rite zairois »

L'ouvrage collectif, intitulé « Papa Francesco e il Messale Romano per le diocesi dello Zaire. Un rito promettente per altre culture », (en français : « Le pape François et le Missel romain pour les

diocèses du Zaïre. Un rite prometteur pour les autres cultures ») sera publié ce 9 décembre. Il a été supervisé par la sœur Rita Mboshu Kongo, professeure de Théologie spirituelle et de formation à la vie consacrée à l'universi-

té pontificale urbanienne à Rome.

Le nouvel ouvrage, publié par la Librairie Éditrice Vaticane, est préfacé par le pape François qui y développe sa vision de l'inculturation dans le domaine liturgique. Page 3



Le Pape François. DR

ASSEMBLÉE NATIONALE

Les députés pétitionnaires opposés à la plénière convoquée par Jeanine Mabunda

Des scènes d'une vidéo publiée sur le Net les montrent même en train de « saccager » et de renverser des fauteuils des membres du bureau de leur institution ainsi d'autres mobiliers.

Des scènes de violence ont été enregistrées, le 7 décembre, dans la salle de plénière de l'Assemblée nationale au Palais du peuple. Les députés qui ont signé la pétition pour la déchéance du bureau conduit par Jeanine Mabunda se sont opposés à la plénière convoquée par cette dernière.

A en croire la vidéo qui circule sur le Net, ces députés pétitionnaires ont même « saccagé » et renversé des fauteuils des membres dudit bureau ainsi que la chaire pour la prise de parole des différents intervenants. Certains sont même vus en train de jeter ces fauteuils à terre. Des témoins cités dans un commentaire parlent de Jean-Marc Kabund qui « était lui-même en action ».

Dans un communiqué signé le

week-end dernier, après le dépôt de leur pétition au bureau de l'Assemblée nationale, les pétitionnaires ont fait savoir que le bureau mis en cause ne pouvait plus convoquer la conférence des présidents ni convoquer une plénière en vue de l'examen des pétitions qui mettent individuellement en cause ses membres pour le seul fait qu'ils ne peuvent être à la fois juge et partie.

Pour ces députés frondeurs, en pareille circonstance, sur invitation du secrétaire général de la chambre basse du Parlement, la séance de l'examen de leur pétition ne pouvait être dirigée que par le doyen d'âge à l'Assemblée nationale assisté de deux députés nationaux les moins âgés. Ces députés ont, par ailleurs, avisé que toute tentative de convocation



La salle de plénière de l'Assemblée nationale./DR

de la conférence des présidents ou d'une quelconque plénière par l'actuelle présidente de leur institution, Jeanine Mabunda, et son bureau à l'effet de statuer sur le mérite de leurs propos

causes sera considérée comme une rébellion vis-à-vis du règlement intérieur et, partant, un acte irrégulier et non existant. Il est rappelé que dans cette pétition qui a récolté un nombre de

signatures supérieur à celui de la moitié de députés nationaux, les pétitionnaires accusent le bureau conduit par Mabunda de mégestion.

Lucien Dianzenza

Le secrétaire général Nguvulu Khonji suspendu

La décision est venue de la ministre de la Fonction publique, Yollande Ebongo Bosongo, qui a dit agir conformément aux prescrits du décret du 3 octobre 2002 portant Code de bonne conduite de l'agent public de l'Etat et ceux portant statuts des agents de carrière de services publics.

La situation s'est corsée davantage, le mardi 8 décembre, au Palais du peuple, au lendemain des troubles qui ont émaillé, la veille, la convocation par la présidente de l'Assemblée nationale, Jeanine Mabunda, actuellement attaquée par une pétition autant que les autres membres de son bureau. Les pétitionnaires, constitués en grande partie des députés de l'UDPS et alliés, se sont illustrés par des scènes de destruction des matériels et mobiliers dans la salle de congrès empêchant, de ce fait, la tenue de ladite plénière. Dans la soirée, Jeanine Mabunda à qui ces députés déniaient la qualité de convoquer dorénavant une quelconque plénière

puisqu'étant sous la menace d'une pétition au lendemain de la rupture de la coalition FCC-Cach, a vite réagi par le biais d'un communiqué signé par son deuxième vice-président Boniface Balamage.

Il a été décidé, au terme dudit communiqué, de la suspension de la tenue des plénières et des activités en commissions jusqu'à nouvel ordre. « Le bureau de l'Assemblée nationale rappelle que seule l'honorable présidente a le pouvoir exécutif de convoquer les plénières sur pied de l'article 31 alinéa 2 du Règlement intérieur », peut-on lire. Incidents violents, destruction méchante des matériels et mobiliers de la salle du

congrès par les députés de l'UDPS et alliés, présence des gardes du corps armés non contrôlés par les services de l'Assemblée nationale, etc., telles sont les raisons évoquées par le bureau Mabunda pour justifier sa décision. Plus tard, Jeanine Mabunda et compagnie inviteront les élus du peuple à une plénière mardi avec un seul point à l'ordre du jour, la communication du bureau.

Faisant fi de la suspension des activités parlementaires, le secrétaire général de l'Assemblée nationale, Nguvulu Khonji, s'est donné la liberté de convoquer une plénière le mardi 8 décembre pour statuer sur les pétitions déposées contre tous les membres du bureau Mabunda. Un bureau provisoire devrait se charger de conduire la plénière sous la présidence du doyen d'âge, a-t-on appris. C'est dans cette atmosphère de tension et de reniement que les députés

pétitionnaires et autres se sont présentés à l'hémicycle, ce mardi, sur fond de tapage orchestré par les pro et anti Mabunda. Devant des salles cadennassées, les députés présents n'avaient qu'à faire le pied de grue, sans perspective de réouverture de la salle de congrès. Les militants antagonistes du PPRD et de l'UDPS ont rajouté à la confusion sous l'œil vigilant des policiers veillant au grain. C'est dans la foulée que la nouvelle de la suspension du secrétaire général Nguvulu Khonji a traversée les couloirs telle une fusée.

Après vérification, il s'avère que la décision est venue de la ministre de la Fonction publique, Yollande Ebongo Bosongo, qui a dit agir conformément aux prescrits du décret du 3 octobre 2002 portant code de bonne conduite de l'agent public de l'Etat et ceux portant statuts des agents de carrière de services publics de l'État. « Je vous

informe que je viens d'être saisie par la voix de presse de votre communiqué portant convocation de la plénière de l'Assemblée nationale. Ainsi, je me trouve dans l'obligation de vous suspendre de vos fonctions de secrétaire général de l'Assemblée nationale », peut-on lire dans ce communiqué venu, comme qui dirait, exacerber la crise. Le directeur des ressources humaines de la chambre basse du Parlement a été désigné pour assumer l'intérim à cette fonction jusqu'à nouvel ordre. Cette décision intervenant dans un climat tendu au Palais du peuple risque, selon maints observateurs, d'introduire le pays dans une spirale de contradictions et de contestation sans fin.

Alain Diasso

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Eilon
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koumbemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (chefe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho,
Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé
Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

PUBLICATION

Le pape préface un ouvrage consacré au « rite zairois »

L'ouvrage collectif intitulé « Papa Francesco e il 'Messale Romano per le diocesi dello Zaire'. Un rito promettente per altre culture », (en français : « Le pape François et le 'Missel romain pour les diocèses du Zaïre'. Un rite prometteur pour les autres cultures »), sera publié ce mercredi 9 décembre, et a été supervisé par la sœur Rita Mboshu Kongo, originaire de la RDC et professeur de théologie spirituelle et de formation à la vie consacrée à l'université pontificale urbanienne à Rome.

Le rite zairois reste le premier et le seul rite inculturé de l'Église latine approuvé après le Concile Vatican II. Le nouvel ouvrage, publié par la Librairie Éditrice Vaticane (LEV), est préfacé par le pape François qui y développe sa vision de l'inculturation dans le domaine liturgique. Le livre, écrit en italien et divisé en cinq parties, ouvre à la connaissance et à l'approfondissement du « rite congolais ». Il explore différents aspects du Missel romain pour les diocèses du Zaïre, approuvé en 1988 par la congrégation pour le culte divin.

La première partie, indique la Radio Vatican, est consacrée à l'évolution du Missel romain et à l'inculturation liturgique. Il s'agit ici de voir le lien entre le Missel romain et le Missel romain pour les diocèses du Zaïre. La deuxième partie est consacrée à la genèse et à l'élaboration du Missel romain pour les diocèses du Zaïre. Dans la troisième partie, les éléments culturels, issus des traditions, valeurs et rites africains, sont mis en évidence. Quant à la quatrième partie, après avoir examiné attentivement l'apport de la spiritualité africaine dans le Missel romain pour les diocèses du Zaïre, elle aborde la question de la spiritualité africaine qui découle du Missel romain pour les dio-

cèses du Zaïre et qui est appelée à élargir le sens même de certaines valeurs, telles que la fraternité, la solidarité, le service et le partage, devenant une véritable source de libération pour la communauté des priants. Enfin, la cinquième partie est consacrée à la description de l'engagement de Sœur Rita en faveur des femmes. Pour Sœur Rita, la femme africaine représente la communauté entière, l'histoire d'un peuple. Pour cette raison, elle veut rester fidèle à sa racine culturelle, mais de manière dynamique.

Un « exemple d'inculturation liturgique »

Dans sa préface de ce livre, le Pape François présente le rite zairois comme « un exemple d'inculturation liturgique » qui pourrait donc représenter une source d'inspiration pour d'autres aires géographiques, comme l'Amazonie. « *Le cas du rite zairois suggère une voie prometteuse également pour l'élaboration éventuelle d'un rite amazonien, dans la mesure où les besoins culturels d'une zone spécifique du contexte africain sont pris en compte, sans bouleverser la nature du Missel romain, comme garantie de continuité avec la tradition ancienne et universelle de l'Église* », écrit le Pape François. Cette forme de célébration, se-



lon le Saint-Père, met en valeur « une culture et une spiritualité animées par des chants religieux au rythme africain, le son des tambours et autres instruments de musique qui constituent un réel progrès pour l'enracinement du message chrétien dans l'âme

congolaise ». En outre, François exhorte de nouveau les peuples à « invoquer Dieu, qui s'est révélé par Jésus-Christ avec ses paroles, avec son langage religieux, poétique, métaphorique, symbolique et narratif » et à suivre l'exemple du peuple

La couverture du livre

zairois.

Ont contribué à la rédaction de ce livre l'Abbé Maurizio Gronchi, prêtre de l'archidiocèse de Pise (Italie), professeur de Christologie à l'université pontificale urbanienne de Rome ; l'Abbé Jean-Pierre Sieme Lasoul, prêtre du diocèse d'Idiofa (RD Congo), professeur à l'université pontificale urbanienne et à la faculté pontificale de théologie Marianum de Rome ; le Père Olivier Ndong Akwel-Mpem, SSS, doctorant en théologie dogmatique à l'université pontificale grégorienne de Rome ; Sœur Rita Mboshu Kongo, religieuse de la congrégation des Figlie di Maria Santissima Corredentrice, professeure de théologie spirituelle et formation à la vie consacrée à l'université pontificale urbanienne de Rome ; Mme Silvina Perez, journaliste et écrivaine italienne d'origine argentine, qui dirige l'édition espagnole de l'Osservatore Romano. Seul rite inculturé de l'église latine

Pour rappel, le 1er décembre 2020 marquait le premier anniversaire de la messe en « rite congolais » présidée par le pape François en la basilique Saint-Pierre. En effet, le dimanche 1er décembre 2019, le Saint-Père avait ouvert le temps de l'Avent en célébrant une messe en rite zairois à la basilique Saint-Pierre, à l'occasion du jubilé de l'aumônerie congolaise de Rome. A l'issue de cette messe, sœur Rita Mboshu Kongo avait pris la parole pour remercier le Saint-Père et l'avait également invité à se rendre en RDC.

Patrick Ndungidi

GRAND-KASAÏ

HCR finalise l'aide en espèce aux déplacés et familles d'accueil

L'assistance a non seulement rendu les bénéficiaires moins susceptibles d'avoir recours à des stratégies risquées, comme la prostitution ou le travail des enfants, mais aussi a fait profiter à l'économie locale.

Au total, quarante-trois mille personnes retournées et membres des familles d'accueil vivant dans les territoires de Demba dans la province du Kasai central et de Mweka dans la province du Kasai ont bénéficié de cette assistance financière qui leur a permis de répondre à certains besoins. L'une des bénéficiaires, Aziza, une mère déplacée de 35 ans remercie le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) pour cette assistance qui va l'aider à subvenir à ces besoins. « Avec cet argent, je vais pouvoir acheter des habits à mes enfants et moi, car je n'ai rien pu ramener lors de ma fuite. Je vais également acheter des feuilles de pal-

mier pour construire ma toiture car mon abri n'a pas encore de toit », a-t-elle expliqué.

A en croire le HCR, à la suite de la violence occasionnée par un conflit intercommunautaire dans la localité de Bakwakenge, au Kasai central en août 2020, plus de trente-deux mille personnes ont dû fuir abandonnant derrière elles tous leurs biens. En vue d'organiser une assistance humanitaire au profit de ces déplacés, le HCR a déployé immédiatement des équipes sur le terrain afin d'enregistrer et répondre aux besoins les plus urgents des personnes déplacées, des retournés, ainsi que des membres des communautés d'accueil.



Le HCR milite pour l'amélioration des conditions de vie des déplacés et réfugiés

Le HCR a par la suite distribué des articles comprenant des bâches en plastique, des couvertures, du savon et des kits d'ustensiles de cuisine à plus de dix mille personnes. « La plupart des déplacés ont fui pour sauver leur vie, laissant derrière eux leurs maisons et leurs biens. Il était important de réagir

rapidement en leur venant en aide et aussi aux communautés d'accueil qui malgré leur capacité souvent limitée et l'extrême pauvreté ont accueilli les personnes déplacées internes les bras ouverts », a déclaré Ali Mahamat, chef de la sous-délégation du HCR à Kananga, au Kasai central.

Le HCR a continué ses interventions en espèces afin que les déplacés, les retournés et les membres des communautés d'accueil puissent répondre à leurs besoins. Cette assistance les rend moins susceptibles d'avoir recours à des stratégies risquées, comme la prostitution ou le travail des enfants et profite aussi à l'économie locale comme le témoigne une des bénéficiaires. Des mouvements de retour progressifs vers leurs zones d'origine sont observés grâce à l'amélioration du contexte sécuritaire et de l'appel des autorités locales à la paix. Cependant, une fois de retour chez eux, les retournés sont confrontés à plusieurs obstacles, comme l'occupation de leur propriété lors de leur exil ou le manque d'infrastructures d'éducation et de santé.

Blandine Lusimana

APPLICATION DU BARÈME SALARIAL DE MBUDI

Quatrième action phare du gouvernement

Après sa signature en 2004, l'Accord de Mbudi devenu mythique n'a jamais connu un début d'application en RDC. Seize ans après, le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi, a repris sa réalisation intégrale parmi ses dix-sept actions de redressement.

En réaction à l'annonce du chef de l'Etat, le monde syndical a tenu à saluer une telle initiative même si certaines dispositions du contrat social de Mbudi doivent revenir impérativement sur la table des négociations. Avant même la désignation officielle d'un informateur et l'installation éventuelle d'un gouvernement de l'Union sacrée de la nation, l'adresse du président de la République, à l'issue des consultations de toutes les forces vives et politiques, suscite de nombreuses réactions. Félix-Antoine Tshisekedi a fait le tour des grandes questions qui touchent la vie nationale dans tous les domaines. Le contrat social de l'innovation, dit « Accord de Mbudi », fait partie des thèmes majeurs de l'actualité RD-congolaise au cours de la dernière décennie, même s'il n'a pas connu un début d'application 16 ans après. Initié dans des conditions troubles, au sortir de la guerre, cet accord a porté l'espoir de l'amélioration des conditions de travail des fonctionnaires et agents de l'Etat. Face à l'annonce d'une possible exhumation de l'Accord de Mbudi, les réactions restent mitigées du côté du monde syndical. Pour certains syndicalistes, il faut songer à convoquer une commission paritaire pour un nouvel examen du contenu de l'Accord. Il s'agit en quelque sorte de réchauffer les discussions entre d'une part le gouvernement et d'autre part le monde syndical pour adapter les dispositions de l'Accord aux réalités d'aujourd'hui.

Il y a par exemple l'épineuse question des nouvelles unités au sein de l'administration publique. Il est inadmissible que l'Etat continue de ne pas payer des agents et même des hauts cadres qui alignent vingt ans de carrière au motif qu'il s'agit de « nouvelles unités », entend-on. Il faut régulariser la situation de ces travailleurs. Et cette régularisation passe forcément par un numéro matricule.

La décision de remettre dans leurs droits des fonctionnaires risquerait bien d'aller à l'encontre de celle, moins populaire, du Premier ministre, Sylvestre Ilunga Ilunkamba, annulant l'arrêté portant sur la régularisation des agents du ministère des Finances. Dans le milieu syndical, beaucoup s'interrogent aujourd'hui sur la position du patron du gouvernement qui semble considérer une régularisation comme un recrutement. Pour ces syndicalistes, il est tout juste impensable de ne pas sécuriser un agent. Or, insistent-ils, rien ne peut se faire sans une identification préalable. Le débat est de nouveau relancé d'autant plus qu'il est difficile à ce jour de connaître le nombre exact des agents et fonctionnaires de l'Etat sur l'étendue du vaste territoire national. Malgré tout, des synergies sont créées entre le gouvernement et ses partenaires techniques et financiers pour arriver à doter le pays d'un fichier de référence des agents publics de l'Etat. Nous y reviendrons.

Laurent Essolomwa

COVID-19

Bientôt la prise des mesures urgentes et complémentaires

Le Premier ministre Sylvestre Ilunga Ilunkamba a présidé, le 7 décembre, à Kinshasa la réunion du Comité multisectoriel de la riposte à la covid-19 (CMR/covid-19) afin d'évaluer l'évolution de la deuxième vague de cette pandémie.



Le port du masque, l'un des gestes barrières à respecter

Au cours de la réunion du CMR/covid-19, il a été proposé, après les explications du Pr Muyembe et du ministre de la Santé sur l'évolution de la pandémie dans sa deuxième vague que des mesures urgentes et complémentaires devraient être incessamment prises pour accompagner celles prises précédemment. « D'autres mesures contraignantes seront également prises comme à la première vague pour marquer la volonté de l'Etat congolais à mettre fin à cette pandémie en RDC », a déclaré Jolino Makelele, porte-parole du CMR/covid-19 en RDC.

Pour sa part, le Premier ministre a invité la population à comprendre que l'Etat est conscient du risque que représente cette maladie et que les mesures prises autrefois, en particulier pour les voyageurs venant de l'extérieur, en relâche-

ment, devront être renforcées. Cependant, le CMR/covid-19 reste en attente des appréciations du président de la République quant à cette situation, vu que les propositions des mesures prises lors de la dernière réunion du comité de riposte lui ont été transmises.

Rappelons que depuis le début de l'épidémie déclarée le 10 mars 2020 jusqu'à lundi 7 décembre, le cumul des cas est de treize mille sept cent cinquante dont treize mille sept cent quarante-neuf cas confirmés et un cas probable. Au total, il y a eu trois cent quarante-quatre décès et douze mille cinquante-neuf personnes guéries. Cent cinquante-cinq nouveaux cas ont été confirmés le lundi 7 décembre dont cent trente-sept à Kinshasa, douze au Kongo central et six au Nord-Kivu. Et cent soixante-seize échantillons ont été testés.

Blandine Lusimana

DISTINCTION

Cent professionnels de santé reçoivent des trophées

Cinquante sages-femmes et cinquante infirmiers ont été honorés à l'occasion de la journée internationale leur dédiée. C'était en présence notamment du ministre de la Santé, le Dr Eteni Longondo au cours d'une journée de reconnaissance du travail de ces professionnels de santé organisée par *Premature babies and mothers health (PBMH)* avec l'appui de l'UNFPA et l'Unicef.

Le ministre de la Santé qui a procédé à la remise des trophées à ces hommes et femmes dévoués à sauver des vies a déclaré: « Le président de la République et le gouvernement sont convaincus que les

sages-femmes et les infirmiers peuvent créer un système de santé qui tienne compte des déterminants sociaux, économiques, culturels et politiques ». Il a, en sus, invité toutes les parties prenantes à investir dans



Les infirmiers et les sages-femmes sauvent des vies des milliers de personnes (Ph.net)

la formation et la profession des sages-femmes et des infirmiers.

Pour sa part, la directrice de PBMH, Amoura L. Zynga, a plaidé pour le renforcement du leadership des sages-femmes et des infirmiers car, a-t-elle insisté, ils sont des témoins silencieux de

la vie et héroïnes de la santé sexuelle et reproductive.

« Je suis convaincue qu'investir dans la sage-femme reste une condition sine qua non. Battons-nous pour la mise en place de l'ordre national des sages-femmes afin que le Congo puisse les reconnaître à

leur juste valeur », a-t-elle recommandé tout en ajoutant que trois femmes meurent chaque heure en RDC pendant l'accouchement. « C'est inacceptable. Il faut que les sages-femmes et les infirmiers occupent la place qu'il leur faut dans la société », a-t-elle ajouté.

Le représentant adjoint de l'UNFPA, Victor Rakoto, a souligné le rôle essentiel que jouent les sages-femmes et les infirmiers dans la prestation des services de santé en général et en particulier dans la santé de reproduction maternelle, néonatale, de l'enfant et de l'adolescent sans oublier les services de la planification familiale et la lutte contre les violences basées sur le genre.

B.L.

« Le président de la République et le gouvernement sont convaincus que les sages-femmes et les infirmiers peuvent créer un système de santé qui tienne compte des déterminants sociaux, économiques, culturels et politiques ».

COOPÉRATION

L'Italie va construire des campus professionnels au Congo

La délégation italienne conduite par le Premier ministre honoraire, Massimo D'Alema, a présenté aux syndicats patronaux congolais, le 7 décembre à Brazzaville, le projet de construction des campus professionnels dans tous les départements du pays.

Le projet de construction des campus professionnels mobilisera un financement d'environ 250 millions d'euros. Piloté par le ministère de l'Enseignement technique, professionnel, de la Formation qualifiante et de l'Emploi, ce projet pourrait être effectif en juin prochain.

Massimo D'Alema a indiqué qu'il consiste à développer le Congo. « Les infrastructures sont plus importantes pour le dévelop-

pement d'un pays. L'enseignement professionnel peut contribuer à la formation des cadres de qualité dans les différents domaines où il y a une grande possibilité de coopération dans le domaine technique, de l'agriculture et bien d'autres », a-t-il déclaré.

Selon lui, l'Italie est en train d'étudier d'autres possibilités de coopération avec ses partenaires. Elle cherche des formules de financement à travers la participa-

tion des institutions financières internationales et privées ainsi que des gouvernements. « L'Italie est prête à travailler avec le Congo sur un projet concret », a laissé entendre le Premier ministre honoraire.

La présentation du projet a été faite aux syndicats patronaux en présence du ministre de l'Enseignement technique, professionnel, de la Formation qualifiante et de l'Emploi, Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint-Eudes et le président de la Chambre de commerce de Brazzaville, Paul Obambi.

Le ministre congolais a expliqué,

à cette occasion, que ce projet résulte de l'ambition du chef de l'Etat à construire deux grands campus professionnels avec internat respectivement dans la partie Nord et Sud du pays. Ces infrastructures seront chargées de la formation professionnelle et qualifiante.

Au niveau des départements, a-t-il poursuivi, l'implantation des centres d'apprentissage professionnel tient compte des spécificités économiques et techniques. De son côté, le président de la Chambre de commerce de Brazzaville a énuméré les différents centres de formation néces-

saires pour faire le relai entre la formation professionnelle et la chambre de commerce.

Au terme de la cérémonie, le président du collectif des opérateurs économiques du Congo, Josaphat-Roger Obesse, a relevé l'importance des investisseurs dans un pays. « La présentation du projet sur la construction des campus dans deux axes différents est une bonne chose. Mais ce qui nous intéresse est la participation des entreprises congolaises dans ce projet parce que nous voulons d'un partenariat gagnant-gagnant », a-t-il souligné.

Lydie Gisèle Oko

Une envoyée de l'ONU exprime son inquiétude sur les tensions politiques et la situation de sécurité dégradée en RDC

Leila Zerrougui, représentante spéciale du secrétaire général de l'ONU pour la République démocratique du Congo (RDC) a exprimé lundi ses inquiétudes concernant les tensions politiques et la situation de sécurité dégradée dans le pays.

« Malheureusement, nous traversons une période de tensions politiques accrues, aggravées par les divergences persistantes entre les membres de la coalition au pouvoir », a observé Leila Zerrougui.

Six semaines après la suspension du Conseil des ministres et l'annonce du lancement de consultations impliquant les représentants des forces politiques

et de la société civile en RDC, le président Felix Tshisekedi a annoncé dimanche qu'il prévoyait de former un nouveau gouvernement de coalition. Il a annoncé qu'il dissoudrait le Parlement et convoquerait de nouvelles élections si une nouvelle coalition s'avère impossible.

Au regard des tensions, la mission de paix de l'ONU en RDC a rencontré dans le courant du mois dernier un grand nombre de représentants de forces politiques et de la société civile pour les encourager à résoudre leurs désaccords par le dialogue, et à éviter toute provocation susceptible d'inciter à la violence, a déclaré Mme Zerrougui, qui dirige également la mission de paix

dans ce pays, connue sous le nom de MONUSCO.

Face à l'actuelle situation politique en RDC, le Conseil de sécurité de l'ONU peut jouer un rôle important en encourageant une résolution négociée de la crise politique, a déclaré Mme Zerrougui, ajoutant : « La République démocratique du Congo ne peut pas se permettre une crise institutionnelle grave. Elle a besoin d'institutions stables et effectives capables de se mettre au travail aussi vite que possible et de se concentrer sur la reprise économique nationale et la stabilisation dans la partie est du pays, dans la perspective des élections générales prévues en 2023 ».

ETHIOPIE

L'Onu regrette le difficile accès humanitaire aux populations dans le besoin au Tigré

Il est compliqué et « extrêmement difficile » d'obtenir un accès humanitaire aux victimes du conflit dans

nous voulons», a-t-il indiqué. « Les discussions avec le gouvernement se poursuivent, mais la situa-

placées et près de 96.000 réfugiés érythréens.

La semaine dernière, le porte-parole avait indiqué que les détails de cet accord restaient à fixer entre les représentants humanitaires et le gouvernement d'Addis Abeba.

« Il y a un certain niveau d'obstacles peut être administratifs qui doivent être surmontés », a déclaré lundi le porte-parole, ajoutant : « Il est clair que la situation, au moins de notre point de vue et selon les informations que nous obtenons, n'est pas encore stabilisée. Les questions d'accès humanitaire, les questions de services essentiels, d'eau et d'électricité rendent tout cela très compliqué ».

« Cela reste extrêmement difficile. Nous n'obtenons toujours pas l'accès que nous voulons »

la région du Tigré dans le nord de l'Éthiopie », a déclaré lundi Stéphane Dujarric, porte-parole du secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres..

« Cela reste extrêmement difficile. Nous n'obtenons toujours pas l'accès que

tion reste difficile, pour ne pas dire plus », a noté le porte-parole moins d'une semaine après avoir annoncé un accord avec le gouvernement éthiopien visant à assurer un accès humanitaire aux personnes dans le besoin, dont des milliers de personnes dé-

COVID-19

Le Maroc s'approche de la barre des 380.000 cas confirmés

Le Maroc a signalé dimanche 2.919 nouveaux cas d'infection au COVID-19, portant ainsi le bilan à 379.657 cas confirmés dans le pays, a annoncé le ministère de la Santé.

Au cours des dernières 24 heures, le nombre de décès dus au coronavirus a augmenté de 61, pour s'établir à 6.245, tandis que le nombre de guérisons s'est élevé à 331.301 (+3.608), indique le bulletin quotidien du ministère de la Santé.

Selon la même source, 940 patients atteints du CO-

VID-19 sont dans un état sévère ou critique, dont 80 sous intubation.

Le ministère invite les citoyens à porter les masques de protection, à respecter les règles d'hygiène et de sécurité sanitaire ainsi que les mesures préventives prises par les autorités marocaines.

Deux personnes arrêtées pour vente de faux certificats COVID-19 au Zimbabwe

La police zimbabwéenne a arrêté deux personnes qui auraient été porteuses de faux certificats COVID-19 à la frontière de Chirundu, dans le nord du pays.

Selon un communiqué publié lundi par la police zimbabwéenne, les deux hommes, du nom de Simbarashe Tsetse et Freddy Katamanga, ont été arrêtés le 3 décembre pour avoir émis de faux certificats COVID-19 pour des voyageurs au poste frontière de Chirundu, l'une des nombreuses portes d'entrée entre le Zimbabwe et la Zambie.

Les suspects ont été arrêtés après une dénonciation de membres du public ayant conduit à la récupération, entre autres, de 334 certificats COVID-19 vierges estampillés, deux kits de test, deux carnets de reçus, un registre d'enregistrement de tests de COVID-19, une bouteille d'alcool méthylique et un paquet d'aiguilles neuves dans leur bureau du complexe Self-Med, a déclaré la police zimbabwéenne.

Par ailleurs, a ajouté la police, les deux personnes interpellées n'avaient pas de qualifications médicales et venaient de recevoir 120 dollars de deux plaignants qui avaient l'intention de se rendre en Zambie.

Il y a eu des rapports faisant état de certaines personnes vendant de faux certificats COVID-19 au Zimbabwe, y compris dans des hôpitaux publics.

Source Xinhua

PRÉSIDENTIELLE CENTRAFRICAINE

L'invalidation de la candidature de François Bozizé, fait-elle craindre les tensions?

Issu d'une ethnie majoritaire dans le pays, l'ancien président qui devait être le principal adversaire de l'actuel chef de l'Etat, Faustin Archange Touadéra, a été écarté de la course par la Cour constitutionnelle. Une décision qui ne fait pas l'unanimité dans le pays où l'on redoute des manifestations de mécontentements, voire des violences en soutien à cet homme au passé sulfureux, mais toujours populaire dans une frange importante de la population.

La Cour constitutionnelle justifie l'invalidation de la candidature de François Bozizé au fait qu'il est sous le coup d'un mandat d'arrêt international datant du 31 mars 2014 pour les motifs d'assassinat, d'arrestation, détention, séquestration arbitraire, torture, exécutions sommaires et extrajudiciaires... Elle met aussi en avant les sanctions onusiennes renouvelées au Conseil de sécurité en juillet 2020. « Le candidat fait l'objet de sanctions » de l'ONU et « il déroge au critère de bonne moralité inscrit dans le code électoral », indique la présidente de la Cour constitutionnelle, Danièle Darlan.

Pour Christian Olivier Guenembem, directeur de campagne de François Bozizé, les raisons évoquées par l'institution ne convainquent personne. « Ni le mandat d'arrêt, ni les sanctions ne constituent des

condamnations et il continue de bénéficier de la présomption d'innocence », dit-il, prévenant que « viendra le temps de la réaction ». « Très sincèrement, je puis vous dire que nous ne sommes pas totalement surpris, mais circonspect, quant aux arguments qui ont été avancés. Puisque nous avons oui dire, depuis un temps, que le pouvoir en place était dans toutes les manœuvres pour invalider la candidature du plus sérieux candidat en face d'eux », a-t-il poursuivi.

Le secrétaire général du parti de François Bozizé pense que l'exclusion de ce dernier ne fera qu'attiser des tensions : « Vous allez voir la réaction des gens à l'invalidation de la candidature de Bozizé ! Nous ne sommes pas des extrémistes, mais cette situation d'injustice va nourrir de la haine, des ressentiments, des rancœurs. C'est ce que nous crai-



gnons aujourd'hui ».

L'ONU appelle les Centrafricains à voter massivement

Ce qui revient à dire que les barricades érigées par les jeunes pro-Bozizé, mais aussi par ceux qui soutiennent Patrice-Edouard Ngaïssona, l'ex-chef de file des miliciens anti-balaka, détenu à la CPI depuis janvier 2019, qui s'est vu également exclure de la course à la présidentielle, après l'annonce de la décision de la cour, ne font que commencer.

Alors que l'on redoutait que

des violences émaneraient uniquement du camp Bozizé, des soutiens du pouvoir s'y sont également engagés, puisqu'au lendemain de l'invalidation par la Cour constitutionnelle de la candidature à la présidentielle de l'ancien président, la résidence privée de son fils, le colonel Francis Bozizé, a été perquisitionnée et pillée par des éléments de la garde présidentielle. A Bossangoa, fief de François Bozizé, règne jusqu'à présent un climat délétère.

Si certains acteurs du groupe de travail de la société civile,

que dirige Gervais Lakosso, approuvent la décision de la cour, l'opposition accuse, de son côté, l'organe supervisant les scrutins du 27 décembre et la Cour constitutionnelle d'être inféodés au régime. Elle dénonce également la « corruption » qui gangrène le régime de Faustin Archange Touadéra. Malgré cela, l'actuel chef de l'Etat centrafricain, fait figure de favori, face à une opposition divisée.

En attendant la tenue des élections présidentielle et législatives en Centrafrique, ravagée par la guerre civile, le secrétaire général-adjoint de l'ONU pour les opérations de paix, Jean-Pierre Lacroix, appelle la population centrafricaine à se rendre massivement aux urnes à la date prévue. Il estime qu'une forte participation aux élections enverra « un message extrêmement fort » à celle qui est tentée par la violence ou le rejet de ses engagements au titre de l'accord de paix de février 2019. « Plus la participation sera forte, plus les élections seront reconnues comme ayant vraiment exprimé la volonté des Centrafricains », plaide-t-il.

Nestor N'Gampoula

NÉCROLOGIE



Donat Ellion Anicet, les familles Ndzilla Etienne, Bouillon Ingrid annoncent aux parents, amis et connaissances le décès à Brazzaville de leur fille, petite fille Donat Ellion Arielle, survenu le 27 novembre 2020. La veillée mortuaire se tient à Diata au n°56 bis rue Massangui, arrêt de bus Mwet. L'inhumation est prévue pour le 9 décembre au cimetière de ma Campagne.

Juste Peya, Gladys Kayela, Romuald Lindzeké, Freddy Bonguouandé, Joshy Malonga et familles ont la profonde douleur d'informer les parents, amis et connaissances du décès de leur fils et neveu nommé Exaucé Romald Nzondzi Koumou, survenu le 4 décembre 2020, à Brazzaville. La veillée se tient au n°48, rue Ngaliema (Moukondo), arrêt de bus Pharmacie. La date de l'enterrement sera communiquée ultérieurement.



Le Colonel d'Aviation à la retraite Tsoumou Georges Black-Djo, a la profonde douleur d'informer les amis de l'Armée de l'Air (Ailes cassées) du décès de son chef de famille Ngami Likibi Jean Marc (ancien inspecteur principal du trésor public) décès survenu ce 29 novembre 2020. Le deuil se tient au quartier Batignolles, rue Albert Mampiri n° 1664, références station-service Majoca. La date et le lieu de l'inhumation seront communiqués ultérieurement.



MAÎTRE EDGARD LANDZE

Huissier de Justice, Commissaire-priseur

(Officier Public et Ministériel) près la Cour d'Appel de Brazzaville.

Adresse : 219, Rue Orsy, Poto-poto Brazzaville, B.P. 34 267

Tel. : (+242) 05-558.75.85/06-665.23.41

E-mail: edgardlandze@gmail.com ; NIN: 200910003203036/Résidence Fiscale: Ouvert

Acte d'Huissier de Justice
Répertoire n° 272
Du 03/11/2020

COMMUNIQUE

Maître Edgard LANDZE, Huissier de Justice, Commissaire-Preneur près la Cour d'Appel de Brazzaville, informe le public Congolais qu'il procédera, en collaboration avec le Cabinet d'expertise comptable DMT CONSULTING, au recensement des créanciers, puis au constat et à la certification des créances dues par la Société Congo Télécom avant le 1^{er} Avril 2020.

A cet effet, toute personne physique ou morale, qui se prévaut d'une créance à l'égard de Congo Télécom née avant cette date, est tenue de se faire recenser auprès de l'Office de l'Huissier susdit, avec toutes les pièces justifiant l'origine et l'existence de la créance réclamée.

Ce recensement se fera aux dates et lieux ci-après :

-Pour Brazzaville et la partie Nord du Pays :

Les 10, 11, 12, 14 et 15 Décembre 2020, de 10 heures à 15 heures en l'Office de Maître Edgard LANDZE sis 219 Rue Orsy, Arrondissement III, Poto-Poto Brazzaville, derrière le Stade Félix EBOUE vers l'Ex Restaurant la Bonne humeur ;

-Pour Pointe-Noire, Dolisie et la partie Sud du Pays :

Les 17-18 et 19 Décembre 2020, de 10 heures à 15 heures en l'Office de Maître Rock Dieudonné LANDZE-MBERE sis 288 Avenue de Maloango, Immeuble Elenga, Ligne 8, descente de Matendé, Arrondissement 2 Mvoumvou, Pointe-Noire.

Les retardataires de toutes les localités visées seront reçus aux mêmes adresses sus indiquées, les 21 et 22 Décembre 2020, de 10 heures à 15 heures.

Pour tous renseignements supplémentaires, veuillez appeler au 06-665-23-41 et/ou au 06-662-89-55.

Fait à Brazzaville, le 03 Décembre 2020.

L'Huissier de Justice,

Me Edgard LANDZE

COVID-19

Le Royaume-Uni lance une campagne de vaccination de masse

Le Royaume-Uni, pays le plus endeuillé en Europe par la pandémie de Covid-19 avec plus de 61.000 morts, a commencé mardi à administrer aux personnes les plus vulnérables les premières doses d'un vaccin contre le nouveau coronavirus.

Premier pays européen à lancer la vaccination de masse contre le Covid-19, le Royaume-Uni emboîte ainsi le pas à la Russie. Le déploiement de ce vaccin marque, d'après l'un des dirigeants des services de santé britannique (NHS), Simon Stevens, un virage décisif dans la lutte contre la pandémie.

« Le personnel des NHS est fier d'ouvrir la voie en devenant le premier service de santé au monde à débiter la vaccination », a-t-il précisé.

Mis au point par l'alliance américano-allemande Pfizer/BioNtech, le vaccin contre le Covid-19 marque une avancée dans la lutte du Royaume-Uni contre le coronavirus, même si la vaccination de masse devrait prendre du temps, a indiqué le Premier ministre britannique,

Boris Johnson qui a félicité cette avancée devant permettre d'endiguer l'épidémie.

Avec quelque 40 millions de doses du vaccin Pfizer et BioNtech commandées pour deux doses par personnes, la Grande Bretagne compte

semaine, ce sont environ 800.000 doses devraient être disponibles. En Angleterre, au pays de Galles, en Écosse et en Irlande du Nord, la priorité est donnée aux résidents et employés des maisons de retraite. Suivront les

d'ici au printemps les neuf catégories prioritaires, qui comprennent les plus de 50 ans, les soignants et les personnes à risque. Elles représentent 99 % des décès.

Selon des journaux britanniques cités par AFP, la reine

blic. L'objectif est d'encourager le plus grand nombre à se faire vacciner et contrer les anti vaccins.

40 % des Britanniques assez confiants

Le déploiement du vaccin a valeur de test pour les réseaux de distribution de Pfizer et BioNtech, alors que les doses du vaccin doivent être conservées à une température de -70 degrés et au maximum cinq jours dans un réfrigérateur classique.

Outre les défis techniques, les autorités se sont lancées dans un exercice de pédagogie pour convaincre les Britanniques de l'importance de se faire vacciner, craignant de se heurter au scepticisme de certains.

Selon un sondage YouGov publié lundi, 28 % de Britanniques sont «très confiants» de la sûreté du vaccin Pfizer/BioNtech et 40 % «assez confiants», 23 % ne se disent « pas très confiants» ou «pas du tout confiants».

Guy-Gervais Kitina
avec AFP



Un échantillon du vaccin Covid-19/AFP

vacciner, dans un premier temps, 20 millions de personnes sur les 67 millions d'habitants que compte le pays. Durant la première

soignants et les plus de 80 ans, et ainsi de suite par âge décroissant.

Par ailleurs, les autorités anglaises espèrent vacciner

Elizabeth II et son époux le prince Philip seront vaccinés prochainement. Ils pourraient le faire, tout comme certaines célébrités, en pu-

AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Le paludisme va provoquer plus de décès que le coronavirus

Les décès dus au paludisme dépasseront de loin ceux causés par la Covid-19 en Afrique subsaharienne, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

La perturbation du traitement de la malaria causée par la Covid-19 pourrait entraîner des dizaines de milliers de décès dus au paludisme, selon l'OMS. Dans les scénarios les plus optimistes, une interruption de 10 % de l'accès à un remède antipaludéen efficace en Afrique subsaharienne pourrait entraîner 19 000 décès supplémentaires. Si l'accès aux soins diminue de 15%, 28 000 décès supplémentaires devraient être observés, poursuit l'Organisation. Des interruptions de 25 % et 50 % dans la région pourraient entraîner respectivement 46 000 et 100 000 décès supplémentaires.

Les lacunes en matière d'accès aux outils vitaux sapent les efforts mondiaux, visant à enrayer la maladie et la pandémie, devrait faire reculer la lutte encore davantage, alerte l'OMS. « Selon nos estimations, en fonction du niveau de perturbation des services (due à la Covid-19), il pourrait y avoir un excès de décès dus au paludisme de l'ordre de 20.000 à 100.000 en Afrique subsaharienne, la plupart d'entre eux chez les jeunes enfants », a déclaré son directeur

du programme de lutte contre le paludisme, Pedro Alonso.

La Covid-19 face à la lutte contre le paludisme

Si l'apparition de la Covid-19 en 2020 est vue comme un défi supplémentaire à la fourniture de services de santé essentiels dans le monde entier, elle n'a pas freiné des campagnes de prévention contre le paludisme. Cependant, « la Covid-19 menace de faire dérailler nos efforts pour vaincre le paludisme, et en particulier de traiter les malades », a déploré la directrice régionale de l'OMS pour l'Afrique, Matshidiso Moeti. Expliquant qu'« en dépit de l'impact dévastateur de la pandémie de coronavirus sur les économies africaines, les partenaires internationaux et les pays doivent faire plus pour s'assurer que les ressources nécessaires sont disponibles pour développer les programmes anti-malaria qui font une telle différence dans la vie des gens ».

409 000 décès liés au paludisme en 2019

Les progrès dans la lutte contre le paludisme continuent à plafonner, en particulier dans les pays africains où la charge de morbidité est élevée. Pour le directeur général de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus, « il



est temps que les dirigeants de toute l'Afrique - et du reste du monde - de se mobiliser une fois de plus pour lutter contre le défi du paludisme ». Ajoutant : « en agissant ensemble et en nous engageant à ne laisser personne en chemin, nous pouvons arriver à notre but commun : éradiquer le paludisme dans le monde ».

En 2019, le nombre d'infections nouvelles causées par le paludisme tournait autour de 229 millions de personnes, un nombre relativement stable ces quatre dernières années. Au total, le paludisme a fait quelque 409 000 morts en 2019, contre 411 000 en 2018. Quatre pays

ont concentré près de la moitié de tous les cas dans le monde : le Nigeria (27%), la RDC (12%), l'Ouganda (5%) et le Mozambique 4%. L'Afrique saharienne a supporté, comme les années précédentes, plus de 90 % de la charge de morbidité globale.

Le financement, un grand défi

En une vingtaine d'années, l'incidence a reculé de 30%. Au total, 1,5 milliard de cas et 7,6 millions de décès ont pu être évités, soit une baisse de 60%, selon l'OMS. Vingt-un pays ont éliminé le paludisme au cours des deux dernières décennies. Mais de nombreux pays où le fardeau de

la malaria est élevé ont perdu du terrain. Selon les projections mondiales de l'OMS, l'objectif de réduction de l'incidence des cas de la maladie pour 2020 sera manqué de 37 % et l'objectif de réduction de la mortalité sera manqué de 22%.

L'OMS recommande un meilleur ciblage des interventions, de nouveaux outils et plus de fonds pour « changer la trajectoire globale de la maladie ». Mais le financement insuffisant menace davantage des avancées. Plus de 3 milliards de dollars ont été dépensés en 2019, dont 1,2 milliard injectés par le Fonds mondial international, loin des 5,6 milliards prévus.

Noël Ndong

AFRIQUE CENTRALE

La Guinée équatoriale prend la tête de l'UNSAAC

Des experts du Comité consultatif permanent des Nations unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAAC) ont tenu, du 2 au 4 décembre, une réunion par vidéoconférence pour aborder, entre autres, les questions de sécurité.

Lors de la réunion, l'Angola a passé la présidence du Comité d'experts de l'organisation à la Guinée équatoriale. Deux thèmes figuraient au menu des discussions, à savoir « La paix et la sécurité en Afrique centrale » et « Le rôle des femmes dans la promotion de la paix et de la sécurité pendant la période de la covid-19 », suivies par la présentation du Centre de coordination interrégional (CIC). Les experts ont débattu aussi des « Droits de l'homme et démocratie en Afrique centrale » et examiné la situation financière du Comité consultatif. En plus, ils ont échangé sur « la lutte contre la covid-19 et ses implications pour la consolidation de la paix et la sécurité en Afrique centrale », et formulé des propositions d'actions communes pour atténuer les effets sociaux,

économiques et sécuritaires liés à cette pandémie.

Pour la cinquantième réunion ministérielle de l'UNSAAC, les ministres des États membres ont examiné le rapport du Comité d'experts, suivi d'un débat sur deux thèmes : « Afrique centrale et covid-19 : une approche collective et des stratégies de sortie de crise » et « Paix et sécurité pour des élections inclusives en Afrique centrale ».

Le Comité consultatif permanent des Nations unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale est constitué de l'Angola, du Burundi, du Gabon, du Cameroun, de la République du Congo, de la République démocratique du Congo, de São Tomé-et-Príncipe, du Rwanda, de la République centrafricaine et de la Guinée équatoriale.

Yvette Reine Nzaba

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Des faiblesses constatées au niveau des systèmes de contrôle des États

En marge des activités liées à la commémoration de la Journée internationale de lutte contre la corruption le 9 décembre, l'Organisation des Nations unies par l'entremise de son secrétaire général, Antonio Guterres, a fait une déclaration encourageant les États à renforcer leurs systèmes de contrôle et de transparence afin de contrer le fléau.

Déplorant les dégâts que cause ce fléau au niveau international et dans les économies des États, l'ONU a insisté sur un fait, selon lequel la corruption constitue un acte criminel et immoral. Elle est une trahison ultime de la confiance publique et cause encore plus de préjudice en temps de crise, alors que le monde vit actuellement avec la pandémie de Covid-19. De même, la lutte contre le virus offre de nouvelles possibilités d'exploiter la faiblesse des systèmes de contrôle et le manque de transparence qui occasionnent les détournements de fonds destinés aux populations au moment où elles en ont le plus besoin.

Invitant les gouvernements à mettre sur pied des stratégies efficaces pour freiner ce fléau qui gangrène les économies du monde, le responsable de l'ONU a déclaré, « la corruption prospère en temps de crise et la pandémie mondiale ac-

tuelle ne fait pas exception. Les États du monde entier ont pris des mesures importantes pour faire face à l'urgence sanitaire et pour éviter un effondrement économique mondial. Ils ont rapidement mobilisé des milliards de dollars pour procurer du matériel médical et fournir un filet de sécurité économique aux citoyens et aux entreprises en détresse. Mais, les réponses urgentes requises ont toutefois conduit certains États à négliger la conformité aux règles, le contrôle et l'imputabilité au profit d'un impact rapide, créant ainsi des possibilités de corruption considérables ».

Par ailleurs, pour l'ONU, seule la mise en place des mesures efficaces d'atténuation de la corruption permettra un meilleur rétablissement de nos économies.

Rock Ngassakys

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La SNPC met en œuvre l'accord multi-client pour l'étude géophysique aéroportée avec la CGG Services S.A

La Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC) et la Compagnie Générale des Géophysiques (CGG) services S.A., sous la supervision du Ministère des Hydrocarbures, ont signé un contrat de collecte de données géophysiques notamment gravimétriques, magnétiques, radiométriques et électromagnétiques afin de mieux comprendre la géologie du Bassin Intérieur de la Cuvette.

Le Bassin de la Cuvette du Congo, subdivisé en dix (10) blocs pétroliers, est un vaste bassin sédimentaire intérieur sous-exploré qui est situé dans une zone à défis logistiques pour l'exploration des ressources.

La campagne actuelle débute avec deux (2) des dix (10) blocs, à savoir Mokelembembe et Mbotto ; cette étude géophysique aéroportée soutiendra les initiatives du gouvernement de la République du Congo et de la SNPC destinées à susciter l'intérêt des sociétés pétrolières et à attirer les investissements dans cette zone frontrière.

Prévues pour l'octroi de licences au début de 2021, les données d'enquête



Équipe SNPC-CGG



Inspection Ingénieur ANAC

soutiendront considérablement les initiatives d'exploration de l'industrie en aidant à évaluer la prospectivité des hydrocarbures et en fournissant des données de base pour l'exploration future de la zone d'intérêt.

La CGG utilise pour cette campagne un avion spécialement modifié et équipé de la technologie aérienne brevetée Full Spectrum Falcon qui collecte simultanément le gradient de gravité, la gravité et les données magnétiques. L'interprétation des données se fera à Perth en Australie par les experts de la CGG.

Les données géophysiques du Bassin de la Cuvette à ce jour consistent en des données sismiques 2D acquises principalement le long du fleuve Congo dans les années 1950 et 1970, ainsi qu'un levé gravimétrique et magnétique aéroporté dans les années 1980. Ces données qui doivent être confirmées par des technologies plus modernes montrent que le Bassin de la Cuvette pourrait contenir jusqu'à 9 km d'épaisseur sédimentaire.

ÉLEVAGE

Un secteur porteur trop peu valorisé au Congo

En dépit d'immense pâturage naturel dans des zones savaniques de la République du Congo, l'élevage du petit et gros bétail est encore moins développé pour satisfaire à la demande locale. Un récent rapport, dévoilé le 7 décembre, souligne le faible niveau d'investissement privé dans le secteur.

Pour essayer de stimuler des investissements privés, notamment étrangers en faveur des secteurs à fort impact socio-économique, les autorités congolaises viennent d'adopter une nouvelle feuille de route. La stratégie de promotion des investissements en République du Congo, le nom de ce document conçu grâce au soutien de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, présente le potentiel des sous-secteurs d'élevage, les opportunités d'affaires et la garantie en matière de sécurité juridique. D'après les experts, la faillite des ranchs et des fermes d'État offre à nouveau de réelles perspectives de dé-

veloppement de l'élevage du gros bétail par le secteur privé, grâce à la relance de l'expérience du métayage, au regard des potentialités naturelles du pays à disposer de l'Hypparrena et du stylosaintess. « *Le Congo ne compte que très peu de têtes de bovins. Ce qui explique les besoins croissants d'importations de viande* », estiment les auteurs de l'étude.

Il faut noter que le pays avait connu dans les années 70 un début d'élevage du gros bétail à cause notamment de l'existence d'immenses pâturages naturels dans certaines zones savaniques du pays. De nouvelles espèces bovines avaient même été introduites dans le cheptel, à savoir les lagune et ndama. Mais l'émergence des ranchs d'État a entraîné le déclin de l'élevage bovin en milieu paysan par le métayage.

En ce qui concerne l'élevage du petit bétail et de la volaille, le Congo dispose d'un grand potentiel, étant donné qu'il s'agit d'un élevage fami-



lier des milieux ruraux. Ses opérateurs, agriculteurs et fermiers traditionnels, ne demandent qu'à être encadrés pour les aider à moderniser cette activité et à augmenter sa productivité. « *Il reste aussi à promouvoir l'investissement du capital privé dans ce secteur; en particulier pour l'élevage porcin et de la volaille* », insiste la même source.

Le pays possède également d'importantes réserves fau-

niques pouvant faire l'objet d'un élevage de type domestique. Il s'agit notamment de certaines volailles telles les cailles, les pintades... mais aussi de certains petits ruminants et rongeurs tels l'antilope, l'aulacode, le hérisson dont le cycle de vie et de reproduction est désormais maîtrisé par les scientifiques. Ces élevages, grâce à leur prolificité et cycle de reproduction, offrent des possibilités de combler le déficit

L'élevage de volaille au village Mbalou/Adiac carné observé dans le pays, et d'envisager à moyen terme l'exportation.

Les experts rappellent toutefois que l'essor de cette filière est en partie tributaire du développement de l'agriculture qui doit lui fournir l'aliment de bétail. Cette branche d'activité pourra être développée pourvu que des appuis conséquents interviennent, afin de soutenir l'action des producteurs.

Fiacre Kombo

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

La Chine partage son expérience à ses partenaires

Une vingtaine de personnalités dont le président de la Haute autorité de lutte contre la corruption (HALC), Emmanuel Ollita Ondongo, a participé le 8 décembre par visioconférence à la rencontre organisée par la Commission nationale de supervision de la République populaire de Chine.

Placés sous le thème « Renforcer la coopération internationale pour sauvegarder la réponse propre à la Covid-19 et la réouverture économique », ces échanges s'inscrivent dans le cadre de la célébration de la Journée internationale de lutte contre la corruption, commémorée le 9 décembre de chaque année. En effet, les discussions ont porté sur les concepts et la pratique de la prévention et de la lutte contre la corruption, dans le cadre de l'amélioration de l'environnement des affaires pour construire une Route de la soie propre, le soutien à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies contre la corruption 2021 et la facilitation de la coopération internationale contre la corruption.

Intervenant au cours de cette conférence, le président de la HALC du Congo,

Emmanuel Ollita Ondongo, a rappelé que la pandémie à coronavirus a accru l'importance d'une gouvernance plus forte dans les pays pour lutter contre la corruption. S'agissant des raisons, il a évoqué le renforcement par les pouvoirs publics des interventions faisant face à la pandémie ; l'exposition des pays à la fraude fiscale et à la perte des fonds causées par la corruption ; la présence à la hausse des comportements éthiques face à une demande des services médicaux.

Ainsi, il a fait observer des mauvaises pratiques dans la gestion des fonds et du matériel destinés à la Covid-19 en Afrique, surtout au Congo. Selon lui, la corruption et le manque de transparence ont conduit au recrutement de personnes incapables de mettre en œuvre des protocoles thérapeutiques complexes, réduisant ainsi la ca-

pacité de gestion de la crise dans certains pays.

Classée parmi les pays les plus corrompus et avec un IPC de 1.9, la République du Congo ne fait pas exception. D'après Emmanuel Ollita Ondongo, pendant cette période de crise sanitaire, plusieurs cas de corruption et de détournement sont perceptibles sur l'ensemble du territoire national. A titre d'exemple, il a cité « *la violation des procédures de passation des marchés publics au nom de l'urgence sanitaire ; la vente illicite du matériel destiné à lutter contre la pandémie ; la complicité des hommes d'affaires avec les agents chargés de contrôler les frontières, en faisant entrer les marchandises frauduleusement ; la mauvaise gestion des fonds de Covid-19* ».

Quelles stratégies adoptées par la HALC ?

Face à ces mauvaises pratiques constatées au milieu de la pandémie de Covid-19, le Congo a adopté, à travers

la HALC, quelques stratégies. Il s'agit, entre autres, de la sensibilisation de tous les citoyens afin qu'ils dénoncent les cas de corruption dont ils ont connaissance dans la gestion des fonds Covid-19 ; l'implication de tous les secteurs publics dans la lutte contre la corruption des fonds Covid-19 ; l'intégration des mécanismes de surveillance et de contrôle dans le processus d'acquisition du matériel médical.

Le président de la HALC a aussi annoncé d'autres stratégies qui vont, selon lui, au-delà même de la pandémie de Covid-19. Il s'agit notamment de l'invitation des entreprises à renforcer leur conscience juridique et leur sens de responsabilité ; l'encouragement du partage d'expérience entre les agences de lutte contre la corruption ; l'établissement d'une communication efficace et des mécanismes d'échanges afin de promouvoir conjointement le développement de la Route de la soie propre. A cela s'ajoute,

le renforcement de la coopération en matière de financement, de fiscalité et de protection de l'environnement, afin de développer un cadre stable, équitable et transparent sur la gouvernance de l'initiative Belt and Road.

« *Dans le cadre des relations sino-congolaises vieilles de plusieurs années, ce pays ami dans son assistance habituelle a fait l'objet des interventions multifformes face à la pandémie au profit du Congo* », a conclu Emmanuel Ollita Ondongo.

Notons que grâce à la coordination des politiques de lutte contre la corruption, la Chine et ses partenaires de coopération de la Ceinture et de la Route ont marqué des progrès importants ces dernières années. Ceci dans le cadre de la promotion d'une coopération pratique de lutte contre la corruption fondée sur des instruments internationaux tels que la Convention des Nations unies contre la corruption et les traités bilatéraux.

Parfait Wilfried Douniama



**PROFITEZ
D'UN PRIX INCROYABLE
AVEC TOUTES LES FORMULES**

LE KIT COMPLET AVEC:

- DECODEUR HD
 - + PARABOLE
 - + 1 MOIS D'ABONNEMENT
- A PARTIR DE**

10 500 FCFA*
TTC
SEULEMENT !

*Noël
Ensemble!*

POUR TOUT REABONNEMENT

— 15 JOURS —

OFFERTS**

A TOUT CANAL+

*COURS FORMALISÉS PAR L'INSTITUT DES STATISTIQUES ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES DU CONGO

ENVIRONNEMENT

Le Congo et la Grande-Bretagne évoquent la préparation de la COP26

La ministre du Tourisme et de l'Environnement, coordonnatrice technique de la commission climat du bassin du Congo (CCBC), Arlette Soudan-Nonault, s'est entretenue avec Lord Goldsmith Of Richmond Park, ministre britannique de l'Environnement, Alimentation et Affaires rurales par visio-conférence.



La ministre du Tourisme et de l'Environnement lors de la visio-conférence Adiac

L'entretien entre ces deux personnalités a porté sur la problématique de l'opérationnalisation de la CCBC et de son instrument financier le Fonds bleu, la préparation de la COP26 qui se tiendra à Glasgow ainsi que la problématique des tourbières de la cuvette centrale.

La ministre Arlette Soudan-Nonault a saisi cette opportunité pour présenter à son homologue l'ambition des chefs d'État des pays membres de la CCBC pour concilier les changements climatiques et le développement économique, exprimée par la mise en place du

Fonds bleu à l'initiative du président de la République, chef de l'État, président de la CCBC, Denis Sassou N'Guesso.

Quant aux préparatifs de la COP26 qui se tiendra à Glasgow, la coordonnatrice technique de la CCBC, a plaidé pour la prise en compte de la problématique de la CCBC dans l'agenda de ce grand rendez-vous planétaire.

A son tour, le ministre britannique a rassuré Arlette Soudan-Nonault de son implication personnelle afin que soit prise en compte la demande du Congo pour promouvoir le Fonds bleu qui les intéressent vivement. Lord Goldsmith Of Richmond Park a souhaité également qu'une commission entre États soit mise en place pour un accompagnement par la Grande-Bretagne, en vue d'une gestion durable des tourbières situées au cœur des forêts du bassin du Congo, deuxième poumon écologique mondial.

Bruno Okokana

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Emmanuel Ollita Ondongo appelle à un sursaut national

Le président de la Haute autorité de lutte contre la corruption (HALC), Emmanuel Ollita Ondongo, a rendu public un message dans lequel il a lancé un appel à un sursaut national contre la corruption, dans le cadre de la journée mondiale contre cette antivaleur célébrée le 9 décembre de chaque année.

L'édition 2020 de cette journée a été célébrée au plan international sur le thème : « Unis contre la corruption, le développement, la paix et la sécurité ». Dans son message, le président de la HALC a fait savoir que selon le classement de Transparency International, le Congo occupe le 165ème rang mondial des pays corrompus. Emmanuel Ollita Ondongo s'est dit conscient de l'ampleur du phénomène qui s'est érigé en mode de vie au Congo. Ainsi, pour le combattre, il a invité les Congolais, où qu'ils se trouvent, à chaque niveau de responsabilité, à la vigilance et à la mobilisation générale.

« La corruption ne peut pas être l'affaire des seuls gouvernants. Le combat contre cette antivaleur devrait requérir la volonté de tous pour améliorer le vivre ensemble. Au Congo, en dépit des efforts fournis, la corruption demeure endémique. Jeunes, vieux, femmes, hommes, acteurs

du secteur public et privé, organisations de la société civile devront interioriser les enjeux du moment afin que la lutte contre la corruption soit relevée dans un sursaut collectif », a indiqué Emmanuel Ollita Ondongo.

Créée en février 2019, la HALC a, entre autres missions, de prévenir et de lutter contre la corruption, la concussion, la fraude et les infractions assimilées. C'est une autorité administrative indépendante jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière. L'institution milite pour la bonne gouvernance. Elle a également la responsabilité de faire respecter les règles de bonne gestion publique, de transmettre aux autorités judiciaires des procès-verbaux d'audition et d'interrogatoire, en veillant à la mise en œuvre des réformes engagées par le gouvernement dans la répression contre la corruption.

Firmin Oyé



ADIAC TV

Toute l'actualité
Du Bassin du Congo
EN VIDÉO

www.adiac.tv



CHARTRE D'INFORMATION
ET DE COMMUNICATION
DE L'Afrique CENTRALE

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

☎ +336 11 40 40 56

✉ info@adiac.tv

24, Boulevard Denis Sassou N'Guesso
Brazzaville - République du Congo



ARTS DRAMATIQUES

Trois Congolais en formation au Centre national des écritures de France

Marcel Mankita, Gilféry NGamboulou et Athaya Mokonzi sont des artistes congolais de Brazzaville ayant bénéficié d'une formation en arts dramatiques au Centre national des écritures du spectacle d'Avignon en France.

La formation en écriture théâtrale s'inscrit dans le cadre de la création d'une pièce de théâtre. Athaya Mokonzi et Marcel Mankita travaillent sur la pièce « Trans-maître » de Elemawusi Agbedjidji, auteur et metteur en scène Togolais.

La pièce aborde la question de l'héritage de la langue française, langue que Paris imposa au reste de la France et à l'empire colonial. Après une première étape de recherche à Lomé (Togo) et une seconde, de travail de table à Metz, l'équipe de création se retrouve à la Chartreuse pour entamer des répétitions au plateau.

Quant à Gilféry NGamboulou, artiste comédien, metteur en scène, auteur et directeur artistique du Théâtre des Sans Voix, il retravaille la pièce « Respirer pour les autres ». L'artiste a obtenu la bourse odyssee qui lui a été octroyée par l'Association des centres culturels de rencontres (ACCR) avec le soutien du ministère de la Culture de France. « Je viens retravailler la pièce Respirer pour les autres que

j'ai écrite pendant la résidence d'écriture organisée par le festival international Mantsina sur scène, en partenariat avec la Chartreuse de Villeneuve lez Avignon, du 1er octobre au 1er novembre 2019 à Brazzaville. », a-t-il indiqué.

Dans cette pièce, l'auteur parle de la mort, un drame qui s'est produit dans un commissariat de Brazzaville causant le décès des jeunes lycéens. Gilféry NGamboulou raconte l'histoire d'une famille qui a perdu un fils de dix-huit ans dans des circonstances étranges. C'est une famille qui vacille, une mère qui refuse d'accepter, qui semble ne plus se retrouver, qui a perdu la joie de vivre. Même l'espoir s'est évanoui. Mélancolie, hystérie.

Quelle en sera l'issue ?...

« Cette écriture tire son origine du choc éprouvé suite à un énième dramatique événement dans mon pays : plusieurs jeunes Brazzavillois (tous lycéens) ont été arbitrairement arrêtés et assassinés dans un poste de sécurité publique, à Brazzaville en juillet 2018. Les pouvoirs publics ont parlé



Les trois artistes congolais en résidence à la Chartreuse de Villeneuve, en France

d'une bavure policière. Ce fait apparemment banal n'a cessé de me questionner à la fois en tant qu'auteur de théâtre et en tant que citoyen. La question de la sécurité individuelle et collective dans nos villes et nos pays se pose avec acuité. Quel monde laisserons-nous à nos enfants et à nos petits-enfants ? Une façon, pour moi, de rendre hommage à ces jeunes assassinés a été d'essayer d'écrire pour qu'ils demeurent vivants. Après avoir rencontré certains parents des victimes, plusieurs questions n'ont cessé de me hanter : Comment peut-on vivre en perdant son enfant

dans de telles conditions ? Quel regard peut-on encore porter vis-à-vis de la vie, des autorités, de la société, de la force publique de son pays ? Autant de questions qui m'ont permis d'écrire ce texte que je souhaite ardemment retravailler lors de cette résidence d'écriture. », a fait savoir l'artiste.

La Chartreuse est un lieu de résidence pour les auteurs dramatiques, les traducteurs de théâtre et pour les compagnies (théâtre, danse, cirque, arts de la rue, arts numériques...). Ce centre accueille aussi bien des artistes confirmés que des artistes émer-

gents. Il propose deux formes de résidence : Les résidences individuelles d'auteur. Elles sont accessibles aux auteurs ayant obtenu une commande ou une bourse d'écriture d'une institution nationale ou régionale pour le projet faisant l'objet de la demande de résidence.

Quant aux résidences collectives, elles s'adressent à des compagnies (théâtre, danse, cirque, arts de la rue, arts numériques...) qui intègrent dans leur processus de création un auteur ou un texte contemporain et dont le travail nécessite un temps de recherche, d'expérimentation et de création.

Le Centre national des écritures du spectacle est un des lieux majeurs en France et en Europe de résidences consacrées à l'écriture dramaturgique. Il accueille près de soixante résidences par an, d'auteurs ou de compagnies, des laboratoires de recherche et d'expérimentation, des cycles de formation et des masters class, et s'ouvre régulièrement au public lors de répétitions publiques ou d'événements associant les résidents et d'autres artistes invités et notamment au mois de juillet, en partenariat avec le Festival d'Avignon.

Rosalie Bindika



SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N°012 / DURQuaP / 2020
REPUBLIQUE DU CONGO
PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET DE RESTRUCTURATION
DES QUARTIERS PRECAIRES (DURQuaP)

**EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN AUDITEUR EXTERNE FINANCIER POUR L'AUDIT DES COMPTES DE DUR-
QUAP POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2020 ET DES COMPTES DE LA PÉRIODE DE CLÔTURE.**

N° de Prêt : BIRD 8588-CG

N° de référence : CG-DURQuaP-124-SC-SFQC

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant « Recrutement d'un Auditeur Externe financier pour l'audit des comptes de DURQuaP pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 et des comptes de la période de clôture ».

2. Les services de consultant (« Services ») consistent à auditer les comptes des exercices clos au 31 décembre 2020, et des comptes de la période de clôture du Projet DURQuaP (du 1er janvier au 18 mai 2021).

L'auditeur doit se prononcer sur (i) La sincérité et la régularité des états financiers, des relevés des dépenses et du compte spécial, (ii) L'efficacité du système de contrôle interne, c'est-à-dire la capacité de l'organisation à préparer des rapports financiers fiables et à maintenir une comptabilité exhaustive et probante de toutes les transactions et (iii) La conformité de l'exécution du projet par rapport aux termes de l'Accord de financement, aux instructions de la Banque Mondiale et aux lois et réglementation (aspects environnementaux, fiscaux...)

3. La Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral/Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP) invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont : (i) qualifications pour exécuter les services pressentis (références de l'exécution de contrats analogues, etc.) ; (ii) capacités techniques et en personnel (personnel permanent) ; (iii) domaines d'intervention ainsi que les années d'expériences et les références des clients bénéficiaires des prestations décrites. Les cabinets ne doivent pas inclure dans la mani-

festation d'intérêt des curriculum vitae.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » édition de janvier 2011, révisé en juillet 2014, (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

5. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

6. Un Consultant sera choisi selon la méthode de « Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) » telle que décrite dans les Directives de Consultants.

7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : du lundi au vendredi de 09 h à 14 h.

8. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le 22 décembre 2020 à 10 h 00 (heures locales)

Secrétariat DURQuaP

A l'attention du Coordonnateur

Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, 5ème étage Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Hôtel King Maya) ; Croisement Route de la Base militaire avec le Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO ; BP : 14 729 - Brazzaville - République du Congo. Tél : 22 613 90 36 / (+ 242) 05 776 90 57 / 06 667 22 29

Email : cepdurquapdggt@gmail.com

**LE COORDONNATEUR DU PROJET,
BATOUNGUIDIO. -**

5^e ÉDITION BILILI BD

Cinq artistes récompensés pour leur génie créateur

La soirée de clôture de ce rendez-vous international, mettant à l'honneur la créativité africaine en matière de bandes dessinées et arts graphiques, a été rehaussée par la remise de prix de cinq jeunes artistes dans les domaines de la bande dessinée et du cosplay.

Cette année, le prix du meilleur cosplayer a été décerné à Méliodas pour son déguisement en personnage de « Kara du désert ». Le jury a félicité l'artiste et reconnu à l'unanimité la qualité de son costume fait à la main, sa chorégraphie, sa perruque et la longue tenue de son maquillage. A cette occasion, il a bénéficié d'une enveloppe de 65 000 FCFA et de biens d'autres présents.

Terme dérivé de costume et play, qui signifie jouer, le cosplay est un loisir, une technique artistique, qui consiste à jouer le rôle de ses personnages préférés en imitant leur costume, leurs coupes de cheveux et leur maquillage. En raison de la pandémie de covid-19, les candidats de la catégorie « Adolescent » ne se sont pas confrontés sur scène. Le lauréat, déguisé en Akatsuki à travers « Un autre monde », a simplement été désigné par le jury. Comme récom-

pense, il a bénéficié d'une enveloppe de 35 000 FCFA et d'autres cadeaux subsidiaires.

Le concours de BD, quant à lui, a été mis sur pied pour encourager, révéler et récompenser les talents bruts et amateurs, semi-pro ou professionnels de cet art très codifié. Pour son travail axé sur « Shadaï des totems », Raoul Evoundou a remporté le prix du jury dans la catégorie adulte en bande dessinée, tandis que le prix spécial art du jury, récompensant la qualité graphique, a été décerné à Dexter Boleko pour son travail sur « L'appel à la nature ». Les deux lauréats ont respectivement reçu des enveloppes de 65 000 FCFA et 35 000 FCFA, ainsi que quelques lots supplémentaires. Le prix du public est revenu à Badik'art.

Placée sous le thème « Le monde de demain : hyper connecté ou hyper isolé », cette 5^e édition a eu le mérite



Les artistes cosplayer, catégorie adulte, lors de la phase de présentation/Adiac

d'avoir su interroger la notion de résilience dans un environnement hostile et trouver le moyen de créer et d'innover, malgré l'atmosphère ambiante et peu réjouissante causée par la pandémie de covid-19. Au terme de l'événement, Léon Juste Ibombo, ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Économie numérique, a invité les jeunes à innover davantage en se tournant vers le numérique. Il a par la suite félicité les organisateurs de ce projet, particulièrement sa fondatrice,

Joëlle Epée Mandengue dit Elyon's, ainsi que les artistes sans lesquels le festival ne pourrait exister. « Vivement la sixième édition du Bilili BD, espérons-le dans un contexte sanitaire nettement différent », a-t-il souhaité.

Notons que durant cinq jours, en version physique et numérique, le festival Bilili BD a battu son plein à travers différentes activités : master class, salon des éditeurs, conférences-débats, exposition-photo, ateliers de formation, concours. « Je re-

mercie toutes les personnes ayant contribué à la bonne tenue de la 5^e édition du Bilili BD, que même la covid-19 n'a pas pu stopper. Rendez-vous l'année prochaine, nous comptons sur vous », a lancé Elyon's.

Pour l'année prochaine, Bilili BD a été convié à plusieurs festivals de bandes dessinées et d'arts graphiques. Il présentera également lors de sa sixième édition un nouveau jeu congolais, en cours de conception, dénommé « Giza » signifiant l'obscurité.

Merveille Atipo

APPRENTISSAGE DU CHINOIS

Remise des prix aux lauréats du concours Chinese Bridge

Organisé par l'Institut Confucius de l'université Marien-Ngouabi en partenariat avec l'ambassade de Chine en République du Congo, le concours de Chinese Bridge ou concours de la langue chinoise a réuni près d'une cinquantaine d'élèves et étudiants apprenant la langue chinoise, le 5 décembre.

Les participants au concours dont le but est d'encourager les jeunes à l'apprentissage de la langue chinoise provenaient pour la plupart de l'Institut Confucius et ceux venus d'ailleurs, notamment de Pointe-Noire et Dolisie, qui ont envoyé des vidéos appréciées par le jury. Parmi eux, il y en a un qui a remporté le premier prix de la catégorie poème.

Ce concours était divisé en trois catégories avec un jury pour chaque catégorie pour sélectionner les meilleurs : le concours de l'écriture et de poèmes en chinois ; le concours de l'exposé oral en chinois et le concours des chants en chinois. Le jury a choisi trois meilleurs dans chaque catégorie.

Pour le concours de chant, il y a une vingtaine des candidats qui ont envoyé des vidéos ; pour l'exposé oral il y a eu à peu près une vingtaine aussi et pour les poèmes six candidats. Mais pour le chant et l'exposé

oral, dix meilleurs ont été présélectionnés pour la finale.

Ces lauréats ont bénéficié des ordinateurs portatifs, des téléphones portables Android et des valises de voyage. « La remise de ces prix, c'est pour encourager les étudiants à continuer à faire des efforts pour l'apprentissage du chinois. Nous avons constaté que très peu d'étudiants disposent des ordinateurs portatifs, c'est donc pour faciliter leur apprentissage que nous leur avons offert ces instruments de travail », a déclaré le directeur de l'Institut Confucius, Wang Yongkang.

Ainsi les résultats se présentent comme suit :

Concours de l'écriture de poèmes : 1^{er} prix : Ruben Makaya ; 2^e prix : Michel Sita ; 3^e prix : Sagesse Lmani.

Concours d'exposé oral : 1^{er} prix : Klausneur Joss Likibi ; 2^e prix : Ketivi Houakazolo ; 3^e prix : Urtus Mbama.

Concours de chant : 1^{er} prix : Florus Nde ; 2^e prix : Espoir Jairh Mbani ; 3^e prix : Madna Mouaya Tsiba.

Vainqueur du concours d'exposé oral, Klausneur Joss Likibi s'est dit très ému d'être parmi les meilleurs : « Ceci m'encourage à travailler dur et à apprendre

d'avantage. Si j'ai participé à ce concours, c'est aussi pour essayer de jauger mon niveau d'études et de connaissance de la langue chinoise. Sincèrement, je suis très heureux d'occuper la première place. » Le directeur chinois de l'Institut Confucius a précisé, en ce qui concerne les voyages, que pour cette année, à cause du coronavirus, les meilleurs de chaque catégorie ne peuvent pas voyager pour la Chine, mais ils pourront passer des stages dans des entreprises chinoises installées au Congo. Cependant, pour l'année prochaine, les meilleurs pourront se rendre en Chine.

Félicitant les gagnants, Tong Yang, attaché culturel à l'ambassade de Chine, a exprimé sa joie de voir les étudiants congolais s'exprimer couramment en chinois. « Je suis très impressionné par le talent artistique, poétique et oral des jeunes congolais qui l'ont démontré à travers cette compétition. L'apprentissage de la langue et la culture chinoise peut offrir beaucoup d'opportunités aux jeunes congolais. Il constitue le trait d'union entre les deux peuples et les deux pays. C'est aussi un point de départ pour découvrir la profondeur de la culture chinoise », a-t-il déclaré.

Bruno Okokana

NZANGO

Le nouveau bureau exécutif national présenté

Les membres du bureau exécutif de la Fédération congolaise de Nzango (Feconza) ont été présentés, le 6 décembre à Brazzaville, à l'issue de l'assemblée générale électorale de cette structure.

A l'image d'autres fédérations sportives nationales, les acteurs du nzango ont choisi l'équipe qui présidera aux destinées de cette discipline au titre de l'olympiade 2021-2024. Réélue unanimement à la tête de la Feconza, Mme Adjakou née Cissé Aminata a promis de vulgariser la pratique du nzango sur toute l'étendue du territoire national.

« Je me suis présentée en tant que candidate afin de poursuivre la vision du développement du nzango sur le plan national et international. Nous devons travailler ensemble pour atteindre nos objectifs. Il est nécessaire de mettre en place des équipes nationales selon les catégories tout en misant sur la formation », a-t-elle indiqué.

La présidente de la Feconza entend miser sur l'accompagnement de Jean-Pierre Mboumba élu au poste de 2^e vice-président et de Tsika née Dounkou Catherine. Antoine Mvou évoluera dans ce bureau en qualité de secrétaire général tandis qu'Eugénie Mbomba occupe le poste de trésorière adjointe. L'on note aussi la présence de Severain Bitodi, Sandrine Mienandi et Rosalie Nzekani.

Le commissariat aux comptes est composé d'un trio des adeptes du nzango congolais. Il s'agit de Laure Edwige Mvouama, Evariste Donguia Messah et Thos Bahamboula. Les postes du 1^{er} vice-président, secrétaire général adjoint et trésorier général seront complétés lors du prochain conseil inaugural.

Rude Ngoma

COMMERCE

Les ambulants exposés aux accidents de la circulation

Les vendeurs ambulants de friperie sur les chaussées, entre plusieurs véhicules, s'exposent aux accidents de circulation routière et des pertes en termes de recette.

La pratique devient courante sur les artères de Pointe-Noire, de Brazzaville et des autres grandes agglomérations du pays : les vendeurs ambulants de friperie se fauflent entre les véhicules pour atteindre les clients qui ne sont autres que des conducteurs de bus, taxis posément assis au volant de leurs voitures en circulation. Il faut courir à leur rythme afin de livrer la marchandise et récupérer l'argent lorsque ces derniers ne sont pas stationnés. « Nous sommes vigilants mais le pire peut arriver par inattention », a avoué Jaurès Mavoungou, qui est dans ce commerce depuis quelques temps, souvent entre le rond-point

sympathique et celui de l'hôpital de Loandjili dans la capitale économique.

Le risque d'accident est grand parce que ces vendeurs sont souvent présents sur la chaussée dans des zones à intense circulation, notamment les ronds-points, les grandes avenues aux heures de pointe. L'objectif étant de rencontrer un grand nombre de conducteurs qui sont leurs clients cibles. « Nous achetons souvent ces friperies pour les utiliser comme chiffon. Certains clients montent avec des colis dans la voiture et celle-ci peut se salir donc il faut par la suite nettoyer. Il peut aussi arriver que des chauffeurs les utilisent comme pochette pour s'essuyer », a expliqué un conducteur de taxi.

Il y a également des pertes en termes de recette qui sont parfois enregistrées. Lorsque le conducteur d'un



Vente de friperie sur la chaussée

véhicule stationné prend la marchandise et que le feu vert est donné, il démarre sans payer. Certains, par contre, ont le réflexe de jeter par la portière les pièces de monnaie équivalent au prix d'achat. Le vendeur se

débrouille à les ramasser. Là encore, le risque d'être percuté est grand.

Il convient de souligner que certains d'entre ces commerçants ambulants vendent régulièrement les friperies sur les étalages et prennent

une petite quantité à vendre sur la chaussée pour maximiser les recettes. Ceux qui trouvent gain de cause dans ce commerce disent n'avoir pas de choix, il suffit de faire preuve de vigilance, chaque métier à ses risques.

Rominique Makaya

LITTÉRATURE

Le Cercle culturel pour enfants rend hommage à Jean Jules Koukou

Quinze ans après la mort de Jean Jules Koukou, écrivain, comédien et metteur en scène, directeur de la compagnie Saka Saka Théâtre, le Cercle culturel pour enfants (CCE) a rendu le 6 décembre à Louessi, dans le 6e arrondissement de la ville océane, Ngoyo, un émouvant hommage à l'émérite artiste autour des témoignages et spectacles.



Joel Nkounkou et les enfants du CCE

5 décembre 2005-5 décembre 2020, cela fait quinze ans que Jean Jules Koukou a quitté la terre des hommes à l'âge de 43 ans. Pour honorer sa mémoire, le CCE avec l'appui de l'association Yidika France a initié une journée hommage avec au programme un spectacle de conte, de théâtre et des témoignages. Les enfants du CCE ont dit le conte « Le mensonge et la vérité » en anglais, français et vili et

joué la pièce de théâtre « Les Enfants de l'autre bout du monde » écrite et mise en scène par Jean Jules Koukou. L'artiste comédienne de la compagnie théâtrale Handi-arts, Miss Maya Pouliguen, Gaston Bitemo, ancien chef de service à la direction départementale des Affaires culturelles de Pointe-Noire, Byfie Louband et Maël Ndonga, deux enfants du CCE, aujourd'hui dans la vie active,

ont également fait leur témoignage que l'assistance a écouté avec joie et émotion. Tous ont loué la volonté, la simplicité, le professionnalisme, la joie de vivre et la rigueur dans le travail de Jean Jules Koukou qui est resté dans toutes les mémoires à travers ses pièces de théâtre et ses écrits. La cérémonie a pris fin par un apéritif servi à tous les convives.

Hervé Brice Mampouya

COVID-19

Le RAPHK lance le débat sur les conséquences de la pandémie à l'égard des handicapés

À l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées, le Réseau des associations des personnes vivant avec handicap de Pointe-Noire et du Kouilou (RAPHK) a organisé, il y a quelques jours, à la marie de Tié-Tié une rencontre sur l'impact du coronavirus envers ces personnes.

Tenue sous la direction de Gaston Yomo, président du RAPHK, la rencontre a réuni les personnes vivant avec handicap des deux départements. Elle a été marquée par une causerie-débat sur le quotidien des personnes handicapées depuis le confinement jusqu'à aujourd'hui. Comment vivent-elles la crise sanitaire ? Les entreprises gèrent-elles bien la situation avec leurs travailleurs handicapés ? Autant de questions ont été abordées au cours de ces retrouvailles qui ont permis aux personnes handicapées de parler de leur situation. Elles pensent que les autorités devraient garantir les droits des personnes en situation de handicap sous covid-19.

Dans son mot de circonstance, Jean Romuald Tchikambou, administrateur-maire du troisième arrondissement Tié-Tié, a promis au RAPHK son soutien inconditionnel tant à l'organisation de ses activités qu'à son fonctionnement. D'après les Nations unies, les personnes en situation de handicap forment un des groupes les plus exclus de la société et

comptent parmi les plus touchées par la crise actuelle, en termes de décès. Même en temps normal, elles ont un accès moindre que quiconque aux soins de santé, à l'éducation, à l'emploi ou à la vie sociale. Elles sont exposées à un risque élevé de pauvreté, de violence, de négligence ou d'atteintes et sont au nombre des personnes les plus marginalisées dans les communautés touchées par la crise. Comme elles subissent de façon disproportionnée les incidences, directes ou indirectes, de la pandémie de covid-19, leur situation n'a fait que s'aggraver.

Notons que la Journée internationale des personnes handicapées est célébrée chaque année le 3 décembre à travers le monde depuis 1992. Elle vise à promouvoir les droits et le bien-être des personnes handicapées dans toutes les sphères de la société et du développement et à accroître la sensibilisation à leur situation particulière dans tous les aspects de la vie politique, sociale, économique et culturelle.

Hugues Prosper Mabonzo

DRÉPANOCYTOSE

La prévalence reste stationnaire au Congo

Le Centre national de référence de la drépanocytose (CNRDr) a abrité, le 7 décembre, la première soutenance de mémoire en hématologie par un candidat de nationalité camerounaise, en présence de l'épouse du chef de l'Etat, Antoinette Sassou N'Guesso, présidente de la Fondation Congo Assistance, marraine mondiale de la lutte contre la drépanocytose.

La soutenance du diplôme d'étude spécialisée a eu pour thème, « Dépistage néonatal des hémoglobinopathies au Congo ». Selon le jury réuni pour juger les travaux, le Dr Simo Loukdom Josué est admis au diplôme d'étude spécialisée d'hématologie avec mention « assez-bien ». Les recherches scientifiques menées par l'impétrant ont permis d'actualiser les données sur la drépanocytose en période néonatale au Congo, mais

Pool et du Niari ont enregistré, selon le Dr Simo Loukdom Josué, des prévalences supérieures au niveau national. Par contre, ceux de la Likouala, la Sangha et du Kouilou ont eu des taux relativement faibles.

« L'étude descriptive transversale faite sur la période allant de novembre 2019 jusqu'en avril 2020 a concerné tous les nouveau-nés de plus de seize jours. Tous les nouveau-nés ayant des antécédents

pendant, la disponibilité au Centre de Référence de la drépanocytose du dispositif des diagnostics néonatales constitue selon le docteur « un atout majeur pour la mise en place du dépistage néonatal systématique ». Par ailleurs, l'existence des formes des variantes inconnues qu'il a rencontrées pendant ses recherches, « imposent plus d'efforts ».

« Cette étude a été menée dans l'objectif de déterminer la prévalence des hémoglobinopathies, mais aussi, d'actualiser les données sur la drépanocytose au Congo », a-t-il indiqué, précisant que, le dépistage en période néonatale est un enjeu majeur de santé publique

corriger et apporter leur contribution aux travaux réalisés.

Le jury était composé de: Léon Tchilolo, médecin pédiatre et hématologiste au Centre hospitalier Monkolé de Kinshasa ; Awa Oumar Touré, biologiste, titulaire en hématologie à l'université Cheikh-Anta-Diop de Dakar; et Sawadogo Duni, professeur titulaire d'hématologie biologique à l'université Félix-Houphouët-Bouany de Côte d'Ivoire.

La soutenance s'est déroulée en présence de deux membres du gouvernement, en l'occurrence, Jacqueline Lydia Mikolo, en charge de la Santé, et Aimé Parfait Coussoud Mavounou de la Recherche scientifique.

Le CNRDr au cœur de la recherche scientifique

Dans son intervention, la directrice de mémoire de l'impétrant, le professeur Lydie Ngolet, a fait savoir que, les hémoglobinopathies constituent, en Afrique Subsaharienne en général, et au Congo en particulier, un problème de santé publique pour lequel aucune donnée nationale n'existe ou n'a été réalisée à ce jour. Toutefois, a-t-elle ajouté, « la création du CNRDr Antoinette-Sassou-N'Guesso a permis de centraliser les données et d'évaluer; à travers ce mémoire, l'ampleur du problème, afin de mettre en place des stratégies préventives ciblées et adaptées. »

A la cérémonie de soutenance, la présence de la première dame du Congo, Antoinette Sassou N'Guesso, dont le CNRDr porte le nom, se justifie du fait de son plaidoyer mené pendant des années pour

la reconnaissance de la drépanocytose comme première maladie génétique au monde.

« Nous félicitons la première dame du Congo pour ce Centre qui prend en charge des drépanocytaires, quelques soient leurs origines, leur niveau social et économique. Dans ce centre, nous avons constaté la rigueur scientifique avec des professionnels de la santé bien formés, avec la délicatesse de la prise en charge de cette pathologie », a déclaré Sawadogo Duni, professeur titulaire d'hématologie biologique à l'université Félix-Houphouët-Bouany de Côte d'Ivoire. Le président du Jury, le professeur Alexis Elira, Dokékias a annoncé que quatre autres candidats présenteront leur mémoire entre juin et décembre 2021, conformément à leur durée d'étude. « Au cours de l'année académique 2021-2022, nous souhaitons ouvrir le diplôme universitaire tous les deux ans, pour une durée de douze mois, de façon modulaire », a précisé le directeur général du CNRDr. A cela s'ajoute un certificat universitaire destiné aux paramédicaux avec une durée de neuf mois. Il concerne les licenciés en soins infirmiers, les sages femmes, les assistants sanitaires et les techniciens de laboratoire, et sera organisé conjointement par l'Université-Marien-N'gouabi et le Centre hospitalier de Monkolé de Kinshasa. « C'est une approche sous régionale pour assurer le brassage des activités entre les pays d'Afrique Centrale, en vue de pérenniser la lutte contre la drépanocytose », a assuré le Prof Alexis Elira Dokékias.

Yvette Reine Nzaba



La photo de famille immortalisant la soutenance/Adiac

aussi d'estimer les prévalences des hémoglobinopathies dans chaque département. A ce jour, il s'agit de la première étude réalisée dans ce pays sur cette maladie génétique.

Les départements de la Cuvette, du

de transfusion et ceux qui étaient en soins intensifs avaient été exclus », a-t-il expliqué.

Les études relèvent que, la prévalence du trait drépanocytaire reste stationnaire au Congo, mais la forme sévère est en net augmentation. Ce-

parce qu'il permet de mettre en œuvre des mesures pouvant limiter les complications.

Après la présentation des travaux, les membres du jury ont pris tour à tour la parole pour

ÉLIMINATOIRES COUPE DU MONDE 2022

L'Europe dévoile la composition de ses groupes

Le tirage au sort des éliminatoires de la Coupe du monde zone Europe, effectué le 7 décembre à Zurich par la Fédération internationale de football association (Fifa), offre dans la plupart des cas plus de chances aux sélections les mieux classées de valider leur ticket pour le rendez-vous de Qatar en 2022 sauf une énorme surprise.

Les 55 sélections européennes placées dans dix poules luttent pour les treize places qualificatives dans les éliminatoires qui débiteront le 24 mars 2021 pour s'achever en mi-novembre. La France, championne du monde a hérité d'un tirage au sort assez clémente. Les Bleus sont logés dans le groupe D à leur portée. Ils défieront l'Ukraine, la Finlande, la Bosnie-Herzégovine et le Kazakhstan. La Croatie, vice-championne du monde est, quant à elle, logée dans le groupe H avec la Slovaquie, la Russie, la Slovénie, Chypre et Malte. La Belgique n'aura pas à beaucoup lutter pour assurer sa qualification dans le groupe E devant le Pays de Galles, la République tchèque, Biélorussie et l'Estonie. Dans le groupe A, le Portugal de Cristiano Ronaldo a pour adversaires la Serbie, la République d'Irlande, le Luxembourg et l'Azerbaïdjan. Logée dans le groupe B, l'Espagne croquera la Suède, la Grèce, la Géorgie et le Kosovo. Dans le groupe C, l'Italie affrontera

la Suisse, l'Irlande du Nord, la Bulgarie et la Lituanie. L'Angleterre dans le groupe I a pour adversaires la Pologne, la Hongrie, l'Albanie, Andorre et Saint-Marin. Dans le groupe J, l'Allemagne croquera la Roumanie, l'Islande, Macédoine du Nord, l'Arménie et Liechtenstein. Le Danemark est logé dans le groupe F en compagnie de l'Autriche, l'Ecosse, Israël, Îles Féroé et la Moldavie. Le groupe G est composé des Pays-Bas, la Turquie, la Norvège, le Monténégro, la Lettonie et le Gibraltar. Les barrages pour la zone Europe se disputeront en mars 2022. Dans la zone Amérique du sud, les éliminatoires de la Coupe du monde ont déjà atteint la quatrième journée. Le Brésil est en tête avec 12 points suivi de l'Argentine 10 points, l'Equateur 9 points, le Paraguay et l'Uruguay 6 points. Le Chili et la Colombie ont respectivement 4 points devant le Venezuela 3 points, le Pérou et la Bolivie 1 point. Notons que dans cette zone, les quatre premières équipes



La France tenante du titre/AFP

sont directement qualifiées pour la phase finale et le cinquième joue les barrages face à un représentant de la zone Océanie.

En Afrique, les éliminatoires n'ont pas encore débuté mais les équipes engagées connaissent leurs adversaires. Le Congo a pour adversaires dans le groupe H, le Sénégal, le Togo et la Namibie. L'Algérie est logée dans le groupe A, le Burkina Faso, le Niger et Djibouti. La Tunisie, la Zambie, la Mauritanie et

la Guinée équatoriale composent le groupe B. Le Nigeria est dans le groupe C avec le Cap-vert, la République centrafricaine et le Liberia. Le Cameroun et la Côte d'Ivoire partagent le groupe D avec le Mozambique et le Malawi. Le Mali sera opposé dans le groupe E à l'Ouganda, le Kenya et le Rwanda. L'Egypte affrontera le Gabon, la Libye et l'Angola dans le groupe F. Le Ghana va défier l'Afrique du Sud, le Zimbabwe et l'Ethiopie

dans le groupe G. Le Maroc, la Guinée, la Guinée-Bissau et le Soudan vont s'affronter dans le groupe I. Le groupe J est, quant à lui, composé de la République démocratique du Congo, du Bénin, Madagascar et la Tanzanie. Les dix premiers de chaque groupe seront qualifiés pour les barrages au terme desquels seront sélectionnés les cinq représentants africains qualifiés pour le mondial de Qatar.

James Golden Eloué